

Site Natura 2000 FR9400615
« Delta de l'Oso, Punta di Benedettu et Mura dell'Unda »

Compte-rendu de la réunion préalable au comité de pilotage
du jeudi 07 novembre 2019 à Lecci

Les membres élus ou représentants d'une collectivité lors de cette réunion préalable sont :

- **M. GIANNI**, Maire de Lecci
- **M. MARCHI**, adjoint au Maire de Lecci
- **M. HERRET**, représentant la Communauté de Communes du Sud Corse
- **M. DIROSA**, représentant la Collectivité de Corse



M. GIANNI et **M. GILLET**, Sous-Préfet de Sartène, introduisent cette session préliminaire et remercient les participants pour leur présence.

M. FERAL procède à un rappel sur le déroulement de la réunion du jour :

- de 14h30 à 15h00 :

réunion préalable au comité de pilotage (COFIL) du site FR9400615 « Delta de l'Oso, Punta di Benedettu et Mura dell'Unda » en présence des représentants élus des collectivités territoriales et des personnes dûment mandatées.

- de 15h00 à 17h00 :

COFIL en séance plénière du site sus-cité.

M. FERAL indique que l'objectif de la réunion préalable est de désigner, conformément à l'article R414-8-1 du Code de l'Environnement, le président du COFIL « *intuitu personae* » et la collectivité responsable, pour le présent site Natura 2000, de la maîtrise d'ouvrage de l'élaboration du Document d'objectifs (DOCOB).

M. FERAL rappelle leurs rôles respectifs :

- le président du COFIL :

- * convoque le COFIL à chaque fois qu'il l'estime nécessaire (notamment pour valider les différentes étapes de la rédaction du DOCOB),
- * permet à la diversité des voix de se faire entendre.

- la collectivité chargée de l'élaboration du DOCOB (dite « structure porteuse » ou « maître d'ouvrage ») :

- * monte les dossiers de financement,
- * assure l'intendance administrative (envoi des convocations, rédaction des comptes-rendus,...),
- * facilite l'interface entre le travail technique et les habitants et usagers du site,
- * peut agir en régie avec l'aide éventuelle de partenaires techniques OU peut recruter par appel d'offre le prestataire extérieur chargé de la rédaction du DOCOB.

M. FERAL précise que la DDTM2A se tiendra bien évidemment à la disposition du président du COFIL et de la collectivité porteuse désignée pour les aider à accomplir leurs missions dans les meilleures conditions (aide à la constitution des dossiers de demande de subvention, à la rédaction de cahiers des charges techniques, dans la mise en relation avec des prestataires techniques...).

M. FERAL informe enfin le COFIL des modes de financement disponibles pour la réalisation du DOCOB : ce type d'opération est éligible au Fonds Européen Agricole et de Développement Rural (FEADER) via la mesure 7.1.2. du Programme de Développement Rural de la Corse (PDRC). La prestation peut être subventionnée à hauteur de 75 % selon le plan de financement suivant :

* FEADER 50 %

* Collectivité de Corse 25 %

* Autofinancement (= structure porteuse) 25 %

C'est la Collectivité de Corse qui instruit les demandes de subvention concernant les crédits du FEADER.

Décisions :

La présidence du COPIL est prise par M. MARCHI, Adjoint au Maire de Lecci.

M. GIANNI, Maire de Lecci, fait part du souhait de la municipalité d'assurer la maîtrise d'ouvrage de la rédaction du DOCOB.

Site Natura 2000 FR9400615
« Delta de l'Oso, Punta di Benedettu et Mura dell'Unda »

Compte-rendu du comité de pilotage
du jeudi 07 novembre 2019 à Lecci

Le COPIL a lieu sous la présidence de **M. MARCHI**, Adjoint au Maire de Lecci, en présence de **M. GILLET**, Sous-Préfet de Sartène.

Participants :

- Georges GIANNI, Maire de Lecci
- Jacques MARCHI, Adjoint au Maire de Lecci
- Frédéric BARLAM, Mairie de Lecci
- Bruno HERRET, Communauté de Communes Sud Corse
- Jean-Michel DIROSA, Collectivité de Corse
- Arnaud GILLET, Sous-Préfet de Sartène
- Camille FERAL, Direction Départementale des Territoires et de la Mer de Corse-du-Sud
- Marie-Line SETA, Direction Départementale des Territoires et de la Mer de Corse-du-Sud
- Jérémy RICHEUX, Direction Départementale des Territoires et de la Mer de Corse-du-Sud
- Marie GARRIDO, Office de l'Environnement de la Corse
- Nathalie MALET, Station Corse de l'Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la MER (IFREMER)
- Jérémy DUMOULIN, Conservatoire Botanique National de Corse
- Guilhan PARADIS, Botaniste

M. FERAL informe les participants que l'arrêté préfectoral n°2012088-0005 du 28 mars 2012 portant création et composition du COPIL est en cours d'actualisation. Le projet de nouvel arrêté sera transmis prochainement à la commune de Lecci pour avis avant mise à la signature de la Préfète de la Corse, Préfète de la Corse-du-Sud.

Mme SETA procède ensuite à la présentation du fonctionnement du réseau Natura 2000 :

- le réseau d'espaces naturels Natura 2000 est une démarche d'inspiration européenne ponctuée selon une philosophie et des étapes cadrées par la réglementation : les directives « Oiseaux » et « Habitats » régissent les sites d'intérêt communautaire constituant le réseau Natura 2000.
- l'objectif de ce réseau consiste à trouver un compromis entre les usages et la richesse écologique des sites.
- il incombe aux porteurs de projets dont l'implantation se situe en site Natura 2000, et dont la nature est visée par la réglementation, de produire une Évaluation d'Incidences Natura 2000 (EIN) permettant de s'assurer que le projet n'a pas d'impact sur le milieu.
- en Corse, le réseau Natura 2000 compte au total 92 sites Natura 2000, dont 70 zones de protection spéciale (ZSC) désignées au titre de la directive « Habitats ».

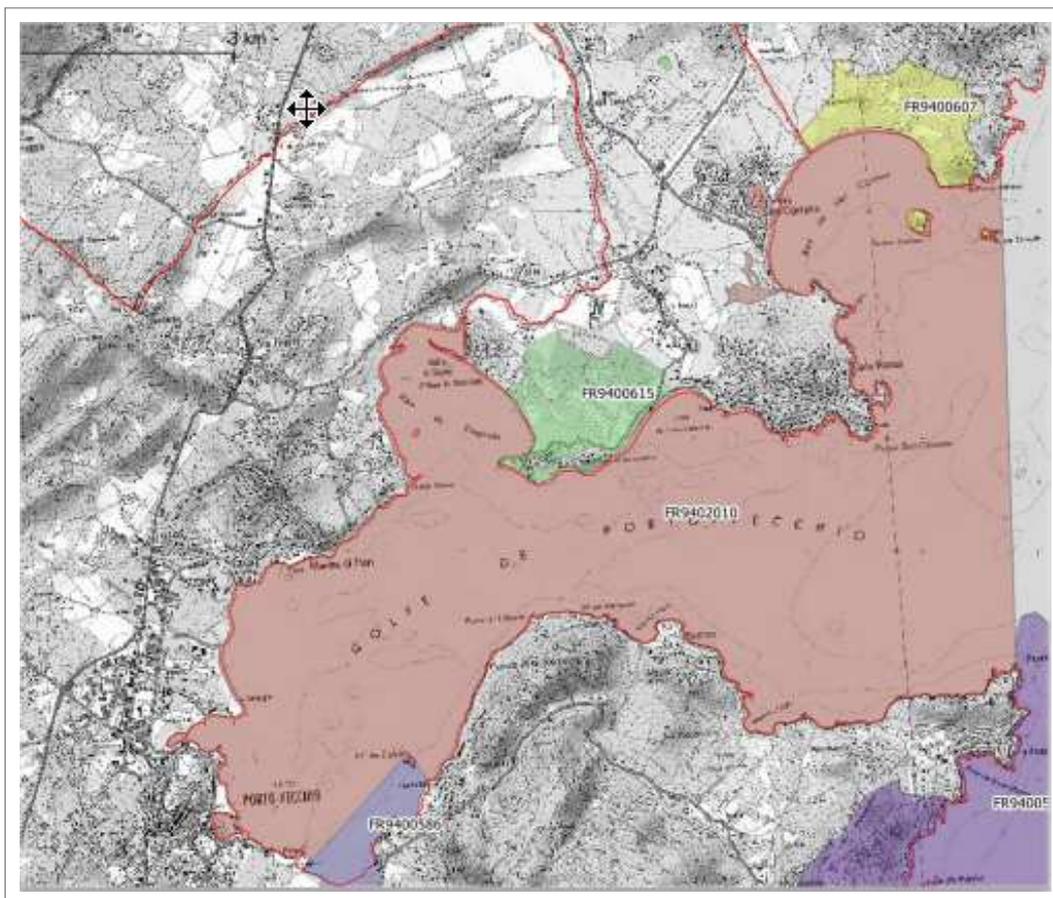
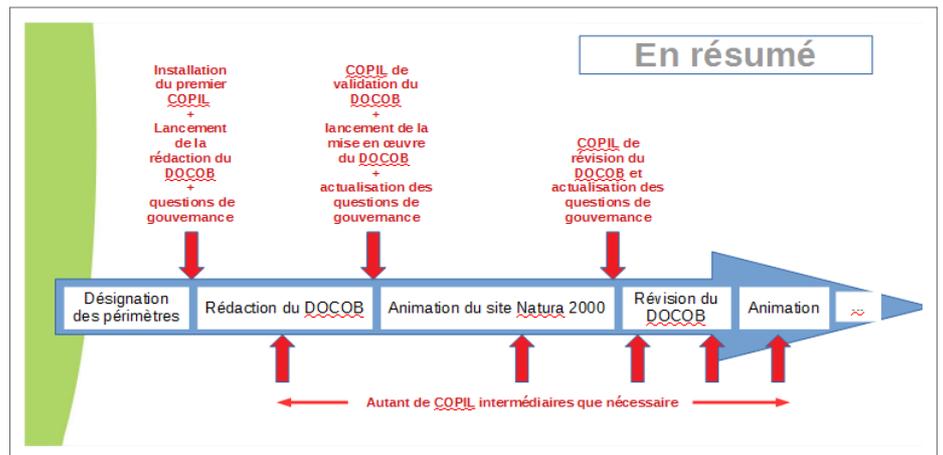
Mme SETA revient sur le fonctionnement général de Natura 2000 en ce qui concerne la présidence des COPIL et la maîtrise d'ouvrage du DOCOB (cf compte-rendu de la réunion préalable au COPIL) et apporte des précisions sur le déroulement de la rédaction du DOCOB :

- la structure désignée pour la rédaction du DOCOB est nommée « opérateur ».

- le DOCOB se construit en deux temps : tout d'abord, élaboration d'un état des lieux écologique et social du site permettant d'analyser les problématiques existantes, puis élaboration d'une partie opérationnelle qui comprend un programme d'actions permettant de répondre aux problématiques.

- tous les acteurs locaux au sens large sont invités à se mettre en rapport avec l'opérateur à chaque fois qu'ils souhaitent faire connaître une particularité du site.

A l'issue de ces rappels, **M. FERAL** présente les principales caractéristiques du site. Le site du Delta de l'Oso (représenté en vert sur la carte ci-dessous) jouxte le site marin Natura 2000 FR9402010 du Golfe de Porto-Vecchio (représenté en saumon sur la carte ci-dessous).



D'une superficie de 114,4 hectares, le site présente la particularité d'être composé de deux parties distinctes : le Delta de l'Oso et la Punta di Benedettu d'un côté, représentant la quasi totalité du site, et la mare temporaire de Mura Dell'Unda, (moins de 1% de la surface du site) à proximité, également protégée par un arrêté de protection de biotope (APB).

Le site abrite une grande diversité d'habitats de la Directive : zone d'interface Mer/Eaux douces particulièrement productive, le Delta de l'Oso est l'un des rares endroits de Corse où l'on trouve les prés salés et les sansouires abritant les salicornes, les lagunes côtières, les estuaires, les dunes littorales à genévriers, les mares temporaires.

Plusieurs espèces d'intérêt communautaire, rares à l'échelle de la Corse, sont également présentes sur le site, telles que l'espèce végétale *Rouya polygama* et l'Aphanius de Corse, petit poisson des milieux saumâtres rare. En outre, le site recense une dizaine d'espèces végétales protégées au plan national ou régional et présente également un intérêt pour les oiseaux d'eau (zone d'alimentation pour l'Aigrette garzette qui niche sur l'îlot de San Ciprianu).



Estuaire



Sansouires

La « perle » du site : *Rouya polygama*, espèce protégée. Le golfe de Porto-Vecchio présente les seules stations de cette espèce pour la France



l'aphanius de Corse



Aigrette garzette



Genévrier à gros fruits (*Juniperus oxycedrus* subsp. *macrocarpa*), espèce protégée, devenue rare en Méditerranée, par suite des impacts



Salicorne radicante (*Sarcocornia perennis*)



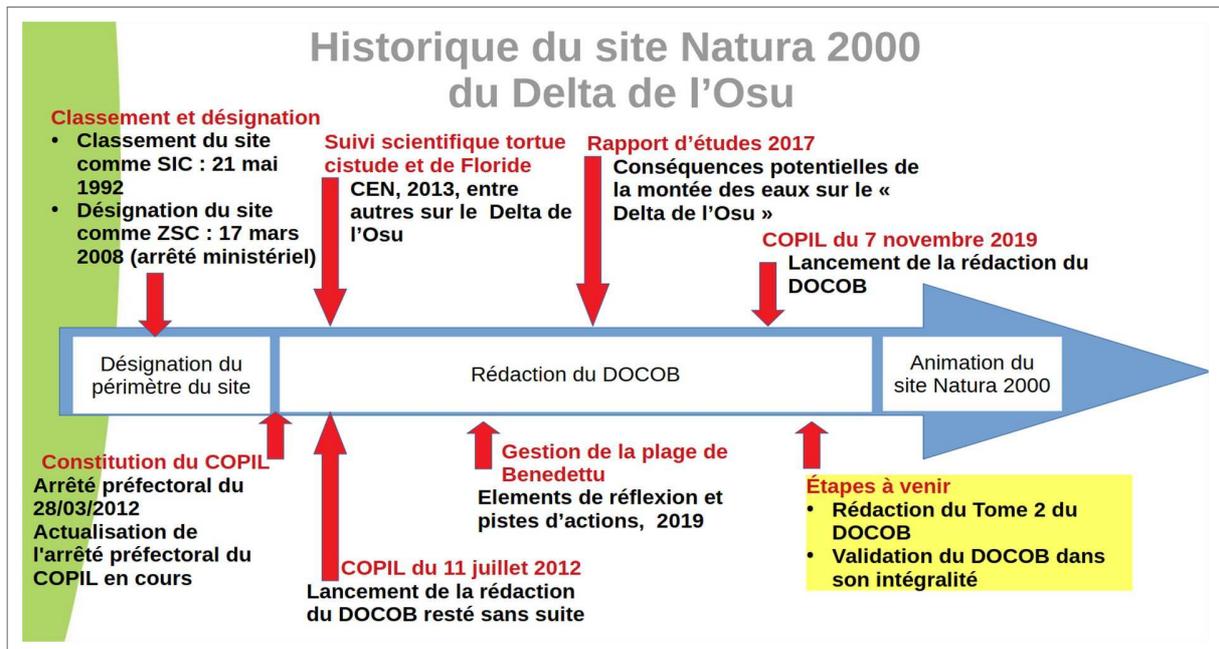
Une espèce rare et protégée poussant dans les fissures des rochers granitiques : l'arginée à feuilles ondulées (*Charybdis undulata*)



Une espèce endémique, rare et protégée, des substrats sableux non humides : la cotonière arrondie (*Filago tyrrhenica*)

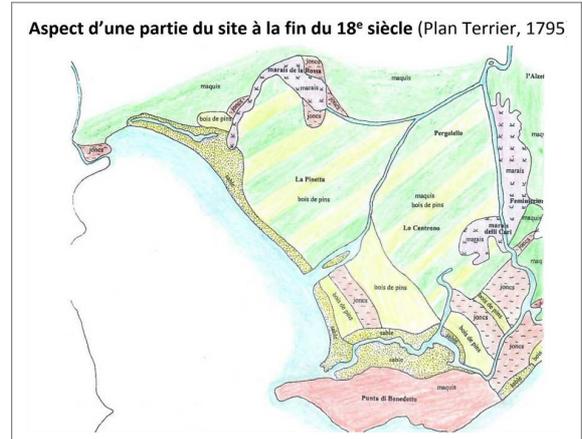
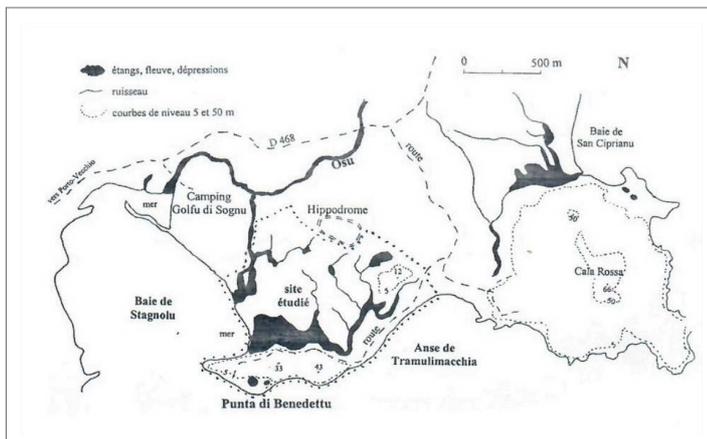
M. FERAL signale que plusieurs études scientifiques ont été réalisées sur le site depuis sa désignation :

- suivi scientifique de la tortue Cistude et de la tortue de Floride (CEN, 2013)
- cartographie des habitats naturels (BIOTOPE, 2012 ?)
- rapport d'étude relatif aux conséquences potentielles de la montée des eaux sur le Delta de l'Oso (DREAL Corse, 2017)
- réflexion concernant la gestion de la plage de Benedettu (DDTM2A, 2019)



A cela s'ajoute le travail commandé par la commune de Lecci sur divers aspects environnementaux (courantologie, faune, flore...) dans le cadre de différentes procédures administratives (demande des plages en concession, cas par cas...). Tous ces éléments seront utiles pour l'élaboration du DOCOB ; il est demandé à la commune de bien vouloir les communiquer à la DDTM2A.

M. GIANNI fait part de certaines problématiques inhérentes au site, notamment le souci récurrent lié aux inondations. En 1993, deux bras de l'Oso en crue se sont « recréés » spontanément et ont traversé les plaines de part et d'autres de l'entreprise « Corsoeuf ». L'entreprise a par ailleurs érigé une digue sur l'Oso. Le plan terrier mentionne un bras médian de l'Oso, aujourd'hui inexistant. La question se pose de savoir si le périmètre du site est bien ajusté ; à noter que les périmètres de sites sont souvent proposés sur la base d'inventaires scientifiques incomplets et tiennent compte de l'urbanisation existante.



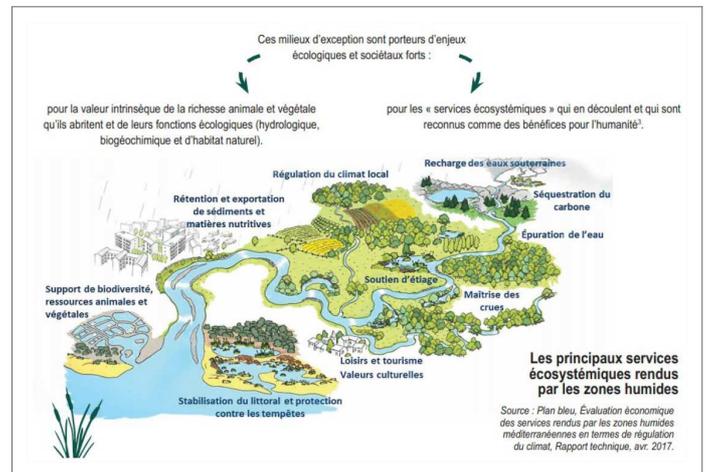
M. DUMOULIN ajoute quant à lui que les principaux enjeux apparents du site concernent l'habitat à genévriers, la mare temporaire et la gestion des usages à mettre en place.

M. PARADIS effectue ensuite une présentation complète et détaillée de certains aspects du site : son évolution géologique à travers le temps (notamment pour expliquer la formation de la lagune) et la végétation liée aux différents habitats (sansouires, cordon sableux, rochers...) comme la salicorne vivace, la salicorne radicante, l'urginée à feuilles ondulées, la cotonnière arrondie, le genévrier à gros fruits ou encore, la « perle » du site, *Rouya Polygama*.

M. GIANNI évoque le problème rencontré sur l'anse de Tramulimacchia qui s'est récemment agrandie au détriment de la plage Cala Rossa. Il indique qu'une étude a été commandée pour comprendre ce phénomène (pourquoi le sable s'est-il accumulé à cet endroit : effet du dragage du port ? conséquence du grand dimensionnement des bateaux ?...).

De façon à en savoir plus sur le fonctionnement écologique des lagunes et estuaires, habitats majeurs du site, **Mmes GARRIDO** et **MALET** présentent ensuite de manière approfondie les caractéristiques de ces milieux qui représentent, à l'échelle mondiale, 6 % de la superficie du globe : outils juridiques applicables, contexte régional, services et fonctions des zones humides...

FONCTIONS	CONSEQUENCES APRES DESTRUCTION
Action tampon vis-à-vis des crues, retardement de la propagation des flux	INONDATION
Stockage des eaux et recharges des nappes	SECHERESSE
Stockage des effluents naturels ou artificiels et épuration des eaux polluées	AUGMENTATION DES TAUX DE POLLUTIONS
Régulation des cycles hydrologiques et chimiques	PB DE QUALITE DES EAUX (EUTROPHISATION)
Stabilisation des sédiments, protection des rivages/tempêtes	EROSION DES CÔTES ET BERGES
Zones d'alimentation et de reproduction de nombreuses espèces	DIMINUTION DES RESSOURCES HALIEUTIQUES
Habitats et refuges pour une grande variété d'espèces floristiques et faunistiques	DIMINUTION DE LA DIVERSITE BIOLOGIQUE



M. FERAL interroge **Mmes GARRIDO** et **MALET** sur la façon dont IFREMER et l'OEC pourraient intervenir dans le cadre de l'élaboration du DOCOB du site ; intervenir en tant qu'experts techniques à la demande de l'opérateur est le plus indiqué.

Concernant le choix de l'opérateur, **M. FERAL** signale que des critères techniques pointus seront indiqués dans le cahier des charges techniques du dossier de marché public de façon à garantir la candidature de structures compétentes et expérimentées. Le document d'objectifs sera financé à hauteur de 75 % par la Collectivité de Corse (plan de financement : 50 % FEADER, 25 % CdC, 25 % autofinancement).

M. FERAL ajoute qu'un modèle de cahier des charges technique est disponible à la DDTM2A sur les modalités de rédaction du DOCOB et sur son contenu. Ce document de référence, pouvant faire l'objet de compléments en fonction de la spécificité du site et de ses enjeux, sera transmis prochainement à la commune.



Toutes les présentations faites lors de ce comité de pilotage sont téléchargeables ici :

<http://corse.n2000.fr/actualites/site-natura-2000-du-delta-de-l-osu-commune-de-lecci>

Conclusions du COPIL du site Natura 2000

Gouvernance du site :

- présidence du COPIL : **M. MARCHI**, Adjoint au Maire de Lecci
- maîtrise d'ouvrage de la rédaction du DOCOB : commune de Lecci

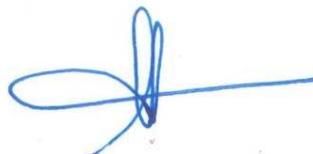
Décisions relatives au DOCOB :

- Commune de Lecci, dès décembre 2019 : montage et dépôt d'un dossier de financement du document d'objectifs par la commune de Lecci auprès de la Collectivité de Corse (fonds FEADER)
- DDTM2A : élaboration et transmission d'un cahier des charges techniques pour la rédaction du DOCOB adapté
- Commune de Lecci : désignation d'un opérateur (pour rédiger le DOCOB) par procédure de marché public
- Commune de Lecci : lancement de la rédaction du DOCOB

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h30

A Sartène, le 10 décembre 2019

P/la préfète par délégation,
Le Sous-Préfet de Sartène,



Arnaud GILLET

